



Heritage parents divorces enfant unique

Par **summermaika**, le **08/03/2017** à **20:40**

mon ex mari père de ma fille unique (seul enfant) est decédé en décembre 2016.
il possédait un maison dans le 64
et 2 appartements dans le 49

elle est l'unique héritière, donc quels sont ses droits ?

Peut-elle vendre les 2 appartements entièrement payés mais loués pour le moment.

Etudiante donc sans revenus, que peut-elle faire dans l'urgence pour payer les droits de succession ?

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !